



Compte rendu du Conseil municipal du 27 octobre 2017

Etaient présents : M. Rémy NAPPEY – Mme Martine LOHSE - Mme Joëlle PAHIN – Mme Stéphanie PACCHIOLI – M. Francis USARBARRENA – M. Yves BOITEUX – M. Claude BOURIOT – Mme Marie-Sophie POFILET – M. Alain ROTH – Mme Christelle CHAVEY (arrivée à 20 h à la question 10) - M. Frédéric MAURICE – Mme Mélanie BRALLA – M. Laurent TOURTIER – Mme Céline POLLIEN-CHANVIN - Mr Fabrice FRICHET (arrivée à 19 h 43 à la question 5) – Mme Liliane HOUG

Avaient demandé à excuser leur absence : M. Michel LAURENT - M. Pierre SCHIFFMANN - Mme Catherine PETREQUIN - Mme Delphine PRENEY – Mme Christelle VAUCLAIR -

Etait absents : Mme Lise BIGUENET – Monsieur Christopher BOREANIZ

Procurations : M. Michel LAURENT qui donne procuration à Mr Rémy NAPPEY - Monsieur Pierre SCHIFFMANN qui donne procuration à Mme Stéphanie PACCHIOLI - Mme Catherine PETREQUIN qui donne procuration à Mme Martine LHOSE - Madame Delphine PRENEY qui donne procuration à Mme Joëlle PAHIN - Madame Christelle VAUCLAIR qui donne procuration à M. Laurent TOURTIER

1. Approbation du compte-rendu du 29 septembre 2017

Le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Martine LOHSE est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

3. Travaux - dossiers de demandes de subvention auprès du Conseil Départemental

Les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2018 doivent être déposés pour le 31 octobre 2017 auprès du Conseil Départemental. La date de dépôt pour la dotation d'équipement des territoires ruraux n'est pas connue.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers suivants :

Auprès du Conseil Départemental :

Report des dossiers ci-dessous sur 2018 :

Ecole Perdrizet : remplacement des huisseries: 66 050.00 € HT – 79260.00 € TTC

Ecole Briand : réfection de la cour : 21 800.00 € HT – 26 160.00 € TTC

Ces deux dossiers n'appellent pas de délibération

Mairie et groupe BOURLIER : changement des chaudières

Mairie : 19285.60 € TTC

Ecole Bourlier (fuel) : 44920.00 € TTC

Bibliothèque (gaz) : 18470.00 €

Logements (gaz) : 10 437.00 €

Au titre de la DETR :

Aménagement du parking de la gare

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions listées ci-dessus et à signer les documents s'y rapportant

4 DM n° 3 au budget communal

Lors de la séance du 29 Août 2014, le Conseil municipal a autorisé l'installation d'un système de vidéoprotection au centre ville et à la mairie.

Depuis la mise en place de ce système, les services municipaux sont très fréquemment sollicités par la gendarmerie pour analyser les enregistrements. Cette lecture est très longue et prend beaucoup de temps à l'ingénieur territorial.

Il a été décidé d'acquérir un nouveau logiciel et une licence pour une plus grande facilité d'utilisation et l'amélioration de la recherche d'images pour la somme de 1548.00 euros TTC.

Cet achat doit être pris en investissement.

DM n° 3 - CM du 27/10/2017

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
20	2051 - 582 achat logiciel	1 548.00 €	2151/21/579	réfection voirie	-1 548.00 €
Total		1 548.00 €	Total		-1 548.00 €

excédent d'investissement

0.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette décision.

4.Aménagement du carrefour du Magny – autorisation de lancer une consultation pour la maîtrise d’œuvre

L’aménagement du carrefour du Magny est inscrit dans la liste des travaux projetés pour le mandat 2014 – 2020. Ce dossier peut bénéficier d’une subvention importante dans le cadre de la revitalisation du centre bourg.

Il est proposé au Conseil municipal de confier l’étude de maîtrise d’œuvre nécessaire à la réalisation de ces travaux à un cabinet d’études, conformément au Code des marchés publics et d’autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation pour la maîtrise d’œuvre.

Le Conseil municipal, à l’unanimité, décide de confier l’étude de maîtrise d’œuvre nécessaire à la réalisation de l’aménagement du carrefour du Magny à un cabinet d’études et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation.

Les crédits correspondants à cette étude seront inscrits au budget 2018 pour une réalisation des travaux en 2019.

5.Aménagement RD 31 – validation des terrains à céder au Conseil Départemental

Arrivée en séance de Mr Fabrice FRICHET

Par délibérations des 6 décembre 2013, 13 mai 2014, 20 juin 2014 et 3 octobre 2014, le Conseil municipal a décidé de céder des parcelles au Conseil Départemental pour lui permettre d’aménager la RD 31.

Ces parcelles ont été déclassées du régime forestier.

A la demande de l’office notarial chargé de la vente, le Conseil municipal, à l’unanimité, valide le tableau récapitulatif des parcelles et surfaces cédées tel que présenté ci-dessous :

Section	lieudit	numéro	Superficie	Parcelle d’origine
C	Bois de guerre	600	0 a 92	510
		602	1 a 49	586
		603	0 a 17	
		604	1 a 95	
		618	39 a 47	401
		589	1 a 95	483
		590	5 a 22	
Total superficie vendue			51 a 17	

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6.Classe de neige 2017 - Demande de subventions des écoles élémentaires

Madame la Directrice et Monsieur le Directeur des Ecoles Bourlier et Clavel ont adressé le 24 septembre une demande de subvention pour les deux classes de CM2 pour se rendre en classe de neige du 8 au 12 janvier 2018 à Longeville Mont d’Or.

Le coût total de ce séjour (transport compris) s’élève à : 10 936.78 euros
9926.78 euros pour l’hébergement
1010.00 euros pour le transport

Pour 37 enfants, **soit 295.58 € arrondi à 296.00 € par enfant.**

Les deux directeurs sollicitent une subvention municipale à hauteur de 40 % du coût du séjour, ce qui fait une aide de 118.40 euros par enfant.

Les familles participeront à hauteur de 100.00 €. Le reste de la somme serait pris en charge par la coopérative scolaire.

Il est à noter qu'il n'y a plus d'aide du Conseil Départemental pour les familles les plus défavorisées.

La Commission scolaire réunie le 12 octobre dernier propose une participation municipale à hauteur de 40 %.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention à hauteur de 40 % du montant global de la classe de neige. Les crédits seront inscrits au budget 2018.

7. Projet culturel - Demande de subvention de la classe CM1 Ecole Bourlier

La classe de CM1 de l'école Bourlier a un projet « théâtre » avec mise en scène la pièce Terminus de Grégoire Kocjan, compositeur- interprète – dramaturge au sein de la Cie Badabulle.

Ce projet se fait en partenariat avec la bibliothèque où les élèves découvriront au cours du 1^{er} trimestre les œuvres de l'auteur.

Les élèves pourraient rencontrer l'auteur à raison d'une demi-journée à la bibliothèque et joueraient les apprentis journalistes en ayant préparé au préalable une série de questions à son intention. Cette intervention coûte 226.71 euros TTC

L'école sollicite une subvention municipale pour ce projet.

La Commission scolaire, réunie le 12 octobre, propose de subventionner ce projet à hauteur de 50 %, la moitié restante serait prise en charge par la coopérative scolaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 113.35 € à ce projet, correspondant à 50 %. La somme sera versée à la coopérative scolaire sur le budget 2018.

Dernière minute : Mr Laurent TOURTIER a fait savoir ce matin que ce projet sera financé dans sa globalité par la CC2VV. La délibération est donc annulée.

8. Forêt – Etat d'assiette 2018 complément

Lors de la précédente séance, une parcelle a été oubliée dans le tableau d'état d'assiette 2018. Il s'agit de la parcelle 37.

N° de parcelle	Nature De la coupe	Surface totale	Volume présumé réalisable (m³)	destination
37	régénération	4.5	300	<i>Futaie affouagère</i>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décidé de compléter l'état d'assiette 2018 en ajoutant la parcelle 37.

9. Autorisation de reversement de la part contrat enfance jeunesse 2016 à la CC2VV

Le 1^{er} juillet 2016, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAF pour renouveler le Contrat Enfance Jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Contrat Enfance Jeunesse englobe les actions du Relais petite enfance, du lieu d'accueil parents enfants, le périscolaire, les activités extrascolaires, et la micro-crèche.

Dans le cadre des actions nouvelles, le contrat a intégré les actions dans le cadre du Lieu d'accueil parents enfants, l'aide consentie pour la préparation des BAFA et BAFD et les activités des centres de loisirs organisés par la CCID.

La CAF vient de verser la totalité de l'aide consentie pour l'année 2016 soit la somme de 118 564.36 euros qui comprend la part revenant à la CC2VV pour un montant de 2 508.65 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de cette somme à l'EPCI. Cette somme sera prise sur le compte 62876 – remboursement de frais au groupement à fiscalité propre.

10. Conventions de disponibilité pour les agents municipaux pompiers volontaires avec le SDIS – autorisation à Mr le Maire pour signature

Arrivée en séance de Mme Chavey.

Deux agents municipaux sont pompiers volontaires et partent en interventions pendant le temps de travail. Il est proposé de signer des conventions de disponibilités avec le SDIS pour définir les conditions de ces interventions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

11. Affaires diverses

Les Francas propose un spectacle gratuit le Jeudi 2 novembre à 15 heures, à la salle des fêtes avec concert du groupe les Cancoyottes girl et présentation du clip « un monde de ouf » à partir de 17 h 15.

Les conseillers municipaux sont invités à confirmer leur présence auprès d'Aurélié Lollier, directrice.

Unicef :

Mmes PACCHIOLI et PAHIN ont participé à la rencontre annuelle « ville amie des enfants » qui a eu lieu le 19 octobre à Besançon pour préparer la journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre prochain. L'Unicef insiste sur le droit à la parole des enfants, les élèves de CM2 et les collégiens seront reçus en mairie pour expliquer le fonctionnement de cette institution.

Un projet commun pour la journée du 30 mai Uniday est en préparation

La Ville s'est portée candidate pour organiser la rencontre « villes amies des enfants » en 2019.

Reprise du lieu accueil parents enfants Jardin Kiroule le 24 octobre, dix enfants étaient présents dont deux familles nouvelles

Microcrèche: 18 enfants sont accueillis depuis septembre, 9 enfants l'islois, 9 de l'extérieur – taux d'occupation de 80 %

Octobre rose : il est prévu d'organiser une marche populaire le 1^{er} week end d'octobre 2018 en collaboration avec la MSA.

Forêt : l'amélioration de la desserte forestière au massif du Miémont regroupant les communes de Blussans, Blussangeaux et L'Isle-sur-le-Doubs est sur le point d'aboutir pour un montant global de 350 000.00 euros TTC, Blussans ayant donné son accord. Il sera nécessaire de créer un syndicat pour pouvoir obtenir des subventions.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 8 décembre à 19 h 15.

La séance est levée à 20 h 23.